COMAS !



MédiaChartres revient sur l'état des hôpitaux/cliniques/centres de soins et autres, qui se détériorent de plus en plus en France, il devient pratiquement impossible de se faire soigner ou d'obtenir un rendez-vous […] Conséquences directes des politiques successives, dans un comas ubuesque frisant le mépris de la société.

Ce dernier samedi, le principal syndicat du CHU (hôpital Publique) de Chartres (CGT) a essayé d'interpeller la population sur l'extrême gravité de la situation et **l'URGENCE** de trouver des solutions. Les services sont en grèves, le personnel en « **burn-out** » où en arrêt maladie. Les interventions sont gérées au jour le jour en fonction des personnels présents, les listes d'attente s'allongent et les files de patients sur les brancards dans les couloirs



également (ci-dessous).

Pour ce faire les représentants avaient installé une petite table à l'entrée du « **BM** » (Bois Merrin) et distribuaient des flyers, afin de capter l'attention des passants sur l'absolue nécessité de pallier aux nombreux défis, auxquels ils/elles doivent faire face chaque jour, dans un contexte qui se dégrade en continu et qui n'a pas de fin.

De nos confrères : https://france3-regions.franceinfo.fr/centre-val-de-loire/une-greve-illimitee-secoue-l-hopital-de-chartres-urgences-angiographie-le-malaise-gagne-plusieurs-services-3319992.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20260320&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b&at_adid=DM1263937&at_highlight=

MédiaChartres avait déjà évoqué les tensions et les graves dysfonctionnements en… ***juillet 2024***

https://mediachartres.fr/2024/07/01/problemes/

Il semble que les problèmes se soient aggravés et perdurent dans le temps, si rien n'est fait urgemment et à ce rythme, la population française n'aura ***très bientôt plus le droit d'être malade***.

Le « catastrophisme sanitaire » est une réalité et n'est pas exagéré, il est bien réel !

Si l'argent coule à flot, pour d'autres « **priorités** « (?) les économies se font encore et toujours, sur le bien être et la survie de tous les concitoyens.

Coût de ces doublons administratifs : 60 milliards d'euros par an (*Le Figaro)*.

C'est 2/3 des recettes fiscales annuelles de l'impôt sur le revenu. On jette l'argent par les fenêtres.

Et au même moment, on ferme les hôpitaux dans les campagnes. Parce qu'il n'y a pas d'argent, nous dit-on

Une promesse de plus :

Accès aux soins : Sébastien Lecornu promet un rendez-vous médical près de chez soi sous 48 heures

En visite à Carentan-les-Marais, le Premier ministre a fixé un cap : des soins à moins de 30 minutes et un rendez-vous médical garanti sous 48 heures pour tous les Français.

Les décideurs (pouvoir public) devraient réfléchir à ce problème, qui va (demain) en **2027**, directement impacter leur « **propre** » survie médiatique (et le reste), et pas question de compter sur une possible…**réanimation !**



LOI n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (1)

Art. L. 1110-1 et suivants (ci-dessous)

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCTA000000905073

Si rien n'est fait, les hôpitaux devront refuser les malades, fermer les urgences et les services de réanimation (déjà le cas) devons-nous continuer à en arriver là ?

Exemple à suivre : https://www.leparisien.fr/essonne-91/une-vraie-chance-de-les-avoir-face-au-desert-medical-la-ville-de-crosne-met-les-moyens-pour-seduire-des-medecins-25-03-2026-ETTAX4GOZNA4FC2I536SA5TAD4.php

MédiaChartres ***reste médusé et dubitatif sur le pays, qui jadis fut un exemple et une référence pour tous les autres. La santé reste la première préoccupation des Français et la pierre angulaire de la démocratie, si elle cède et s'écroule…***

Résultat d'un laxisme chronique.

https://actu.fr/societe/la-france-retrogradee-a-la-35e-place-des-pays-les-plus-heureux-du-monde-derriere-l-arabie-saoudite-et-israel_64017784.html

Noël Lechable

INFORMATIONS



Vous avez été très nombreux-ses à nous demander la raison de la non-parution d'un article la semaine dernière, **MédiaChartres** vous répond !

Notre ligne éditoriale n'englobe pas la « **politique** » et les « **faits divers**« , d'autres médias (presse/radio) s'en chargent très bien et en ont fait leur fonds de commerce.

MédiaChartres est (et restera) **apolitique et indépendant,** seuls les sujets touchant : la probité, la justice, les excès et abus, le non-respect des lois, nous concernent, et vous pouvez nous communiquer vos sujets.

L'indépendance des journalistes est cruciale pour garantir une information libre et objective, mais elle fait face à de nombreux défis, notamment des pressions politiques et économiques, et de plus en plus aux « **procédures bâillon**« . L'indépendance des journalistes est un enjeu fondamental pour la démocratie, nécessitant des efforts continus pour protéger

la liberté d'informer et garantir une information de qualité au public.



L'entre-deux tours des élections municipales ne nous a donc pas interpellés, et c'est pourquoi nous avons choisi de faire « ***l'impasse*** » et de maintenir la parution précédente une semaine de plus, **un sujet grave...** *qui ne concerne pas que 50% (+/-) des votants !*

https://www.mediapart.fr/journal/culture-et-idees/100326/pourquoi-ne-croit-plus-l-etat?utm_source=quotidienne-20260310-190416&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-quotidienne-20260310-190416&M_BT=1654172231343





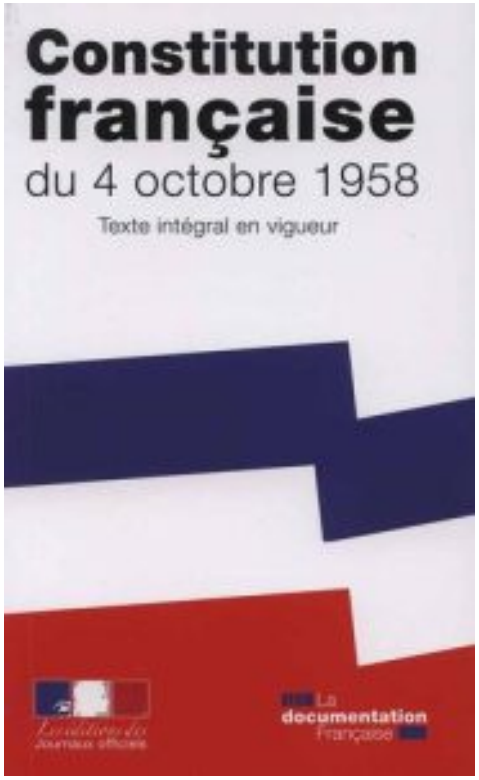


MédiaChartres, ***reprendra normalement après les élections.***

La rédaction

AFFLIGEANT !

SERIE EP. 1



https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur

Focus MédiaChartres, sur l'une des institutions Françaises, socle de notre constitution :

* Les institutions françaises sont régies par la Constitution de la **Cinquième République**, établie le **4 octobre 1958**, et comprennent le Président, le Gouvernement, le Parlement et le **système judiciaire**.



Sur le « **système judiciaire** » : **Le système judiciaire est indépendant et comprend divers tribunaux et cours. Il veille à l'application des lois et à la protection des droits des citoyens.**

La France est un Etat de droit :
l'Etat est basé sur une constitution qui est la référence commune.
l'Etat ainsi que l'ensemble des citoyens et résidents sont soumis au droit.
l'Etat garantit la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice (?)
Constitution Article 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. ***Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.***
Mais…quand est-il réellement ?
MédiaChartres ***a déjà abordé ce sujet « sensible » à travers ses nombreuses enquêtes et articles à retrouver en intégralité, ici*** **:** **https://mediachartres.fr/category/justice/**

ARTICLES

Quelques exemples :
https://mediachartres.fr/2025/10/27/denouement/
https://mediachartres.fr/2025/09/08/justice-a-la-ramasse/
https://mediachartres.fr/2024/10/14/totalitarisme/
https://mediachartres.fr/2023/10/13/justice/
https://mediachartres.fr/2023/07/11/grave/
https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/

les affaires

Un thème qui revient **trop souvent** dans la vie des Français, les « **affaires** » qui sont récurrentes et alimentent l'actualité des **Médias**, au quotidien !
Comme
: **https://www.mediapart.fr/journal/france/040326/l-ex-maire-de-saint-etienne-gael-perdriau-remis-en-liberte-avant-son-proces-en-appel?utm_source=quotidienne-20260304-192507&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-quotidienne-20260304-192507&M_BT=1654172231343**
https://www.lalettre.fr/fr/serial/corruption-a-l-otan-la-face-

cachee-des-mega-contrats-de-munitions-et-de-carburant
https://www.ouest-france.fr/environnement/greenpeace/greenpeace-menacee-de-ruine-apres-une-defaite-judiciaire-a-345-millions-de-dollars-aux-etats-unis-4e898472-142a-11f1-8725-6cea811c3c37
https://www.mediapart.fr/journal/france/120226/l-ex-ministre-patricia-miralles-promue-et-decoree-malgre-ses-atteintes-la-probite
https://www.facebook.com/photo?fbid=10163883505718360&set=a.180439683359

Autant d'exemples (parmi d'autres), qui attestent de possibles « **dérives** » au cœur même du système judiciaire, résultantes qui comme tout, n'est pas parfait et infaillible, mais qui montre ses lacunes ainsi que des errances (**parfois, par incompétences ou même (plus rare)… par intérêts**) !



Il faudra, dans certains cas, des années avant d'admettre la vérité :https://actu.fr/provence-alpes-cote-d-azur/pernes-les-fontaines_84088/aucun-doute-de-son-innocence-condamnee-il-y-a-17-ans-edwige-alessandri-victime-d-une-erreur-judiciaire_63928960.html

La France vient de se doter d'un pôle « **cold cases** » https://www.village-justice.com/articles/presentation-enjeux-pole-judiciaire-des-crimes-seriels-non-elucides-nanterre,47893.html

Il est incompréhensible que dans un tribunal de la République, les droits des justiciables soient bafoués pour des raisons diverses : politiques/pressions du parquet (Procureurs)/spéculations mercantiles/relations d'amitiés ou de confrérie/d'ambition personnelle/ou…(?). Des faits constatés récemment auprès de la ***cour d'appel de Versailles*** *et du* ***TGI de Chartres*** dans différents dossiers, où « **certains** » magistrats ont délibérément « **écarté les preuves de la défense** » ou « **oublié** » de **communiquer aux avocats la date d'audience**, où reprendre « **mot à mot** » les plaidoiries des parties civiles, pour rendre un « **délibéré**« , et encore, **égarer des plaintes où les classer** « **sans suite**« , des

méthodes dignes d'un mauvais épisode de feuilleton policier (série Z) (CQFD). **MédiaChartres** est régulièrement informé de dysfonctionnements, d'abus de pouvoir, d'incompréhensibles jugements, par les intéressés-es et par le personnel des prétoires ! À ce niveau, il ne fait plus **AUCUN DOUTE,** il se passe bien « **des bizarreries** » dans **C**es tribunaux, ***la France est-elle devenue une République Bannière ?***
Les*« procédures bâillon« *y sont largement utilisées, les commanditaires sont souvent des Élus (dixit, le maire de Chartres) !

Les procédures bâillon sont des actions en justice utilisées pour intimider ou faire taire des individus ou des organisations, souvent dans le but de restreindre le débat public.

Définition des Procédures Bâillon

Une procédure bâillon, ou poursuite bâillon, est une action en justice lancée par une entreprise, une institution ou une personnalité publique, visant à intimider et à faire taire un journaliste, une ONG, un lanceur d'alerte, ou toute personne qui s'exprime sur des questions d'intérêt public. Ces procédures sont souvent des poursuites civiles en diffamation, mais peuvent également inclure d'autres types d'actions judiciaires, comme la dénonciation calomnieuse ou la violation du secret des affaires.

Objectifs et Méthodes : L'objectif principal de ces procédures est de dissuader les critiques et de paralyser les voix dissidentes en exposant les cibles à des coûts juridiques élevés et à des procédures longues. Les plaignants cherchent souvent à transformer des enjeux publics en litiges privés, ce qui peut avoir un effet dissuasif sur la participation au débat public.

Recommandations et Législation

Récemment, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a formulé des recommandations pour renforcer la lutte contre les procédures bâillon, notamment en proposant une définition large et protectrice de ces procédures dans le droit français. Cela inclut des mesures pour sensibiliser les professionnels du droit et les entreprises sur l'illégalité de ces pratiques.

Cas Notables : Des cas tragiques, comme l'assassinat de la journaliste maltaise Daphne Caruana Galizia, illustrent les dangers des procédures bâillon. Au moment de sa mort, elle faisait l'objet de 47 procédures judiciaires, ce qui montre comment ces actions peuvent être utilisées pour harceler et réduire au silence ceux qui dénoncent la corruption et les abus.

Conclusion : Les *procédures bâillon* représentent une menace sérieuse pour la liberté d'expression et le débat public. La lutte contre ces pratiques nécessite une vigilance continue et des réformes législatives pour protéger les voix critiques et garantir un environnement où le débat public peut prospérer sans intimidation.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051250444

Déclaration de madame la Présidente du TGI (Chartres) dans le quotidien local, en date du 06/03/2023.

– La principale qualité d'un magistrat est son impartialité. On ne juge pas une personne en fonction de son sexe, mais à partir de ce qu'il y a dans le dossier. Perdre cette impartialité relève de la faute professionnelle *(sit)*

Très bien madame la Présidente, mais que faire quand le dossier a « volontairement » été vidé de toute sa substance, comment juger un dossier… vide (?) Est-il possible alors, de parler (encore) d'impartialité, d'équité et de justice ? (CQFD)

« Quand ça tourne mal, cela exhume le pire »

– Cliquez sur le logo –



Comme beaucoup, **MédiaChartres** s'interroge sur de telles pratiques, qui jettent le discrédit et ternissent l'image de

l'ensemble de la profession et de la République, ***et de savoir si elles sont connues et approuvées*** par le ***Conseil supérieur de la magistrature*****,du** ***Ministère de la justice*****, de toutes les instances dirigeantes du Pays** (?)
Pour rappel :
https://www.conseil-superieur-magistrature.fr/publications/charte-de-deontologie-des-magistrats-de-lordre-judiciaire

"Je jure de remplir mes fonctions avec indépendance, impartialité et humanité, de me comporter en tout comme un magistrat digne, intègre et loyal et de respecter le secret professionnel et celui des délibérations."

À suivre.
Clara Hirch
– Cliquez sur les logos –





MédiaChartres vous conseille :



Corruption, évitement fiscal, blanchiment dans le secteur extractif. De l’art de jouer avec le droit !

Lemaître Sophie*(aut.)* Hervé-Fournereau Nathalie *(préface)*

APOTHÉOSE…



À la veille des élections municipales, **MédiaChartres** ne pensait pas voir, une sorte de « **bouquet final** » […] dans le domaine du constant bétonnage de Chartres ville (28000) !

Et pourtant, au détour d'un repérage en basse ville, voici ce qui prend forme, dans la continuité des vastes projets de l'actuelle caste dirigeante (?)

Big bag



Pour commencer, revenons sur le ***boulevard Foch*** (ex-emplacement de la caserne des pompiers), chantier bloqué, pour : tentative d'enfouissement de nombreux « **big bag** » remplis de déchets d'amiante, dans les fondations. Sur ce point, les preuves officielles de l'enlèvement et du désamiantage n'ont **JAMAIS** été prouvées, aucun contrôle n'ayant été effectué (CQFD), mais le chantier à repris en toute « **quiétude** » ! (pas de « **big**

bang« judiciaire à Chartres, et pour cause #)).







Une des spécialités locales, étant de rebaptiser les rues/places/squares et autres, ce boulevard mériterait (peut-être) désormais de porter le nom de l'incontournable constructeur en titre de la ville ?



Le projet décrié du parking, sous les jardins de l'évêché, étant en… « **réflexion**« , celui de la ***place St Pierre*** est déjà en phase de construction !

Les engins de chantier ont pris leurs quartiers, et commencé

les destructions par les toilettes publiques, déjà peu nombreuses […]











Ce qui fût un espace vert (très apprécié des élèves du lycée Marceau) et transformé en plateforme : logistique/stockage/parking, par la société en charge de la « construction » des axes du BHNS (bus urbain), a été pris d’assaut par les riverains, pour stationner. Mais il faut croire que cela déplaisait a certaines personnes (?) car il a été placé des plots en béton, pour en interdire définitivement l’accès !









MédiaChartres a également constaté l’abattage de quelques arbres en bordure du Boulevard de la Courtille !





TERREUR SUR LA VILLE

Cette ville ne cesse de nous étonner.

Martine Leroy